



Trop-perçu de rémunération

Par **Daryphe**, le **21/03/2016** à **13:54**

Bonjour,

Mon employeur me réclame un trop-perçu de rémunération généré par:

"Une reprise des indemnités journalières avancées pour la prolongation de maladie du ... au ... car la CPAM nous a informé qu'elle n'a pas reçu votre prescription médicale"

Je précise que le dit arrêt à été égaré

J'en avait une copie que j'ai envoyé à la CPAM avec un courrier explicatif dès la réception du courrier.

Ma question est la suivante:

Une fois que mon arrêt aura été enregistré, ma situation sera elle régularisée?

La CPAM paiera-elle à mon employeur la somme demandée?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **21/03/2016** à **14:52**

Bonjour,

C'est à la CPAM qu'il faudrait poser la question même si l'on peut espérer que la régularisation sera faite et que vous pourrez la constater en consultant votre compte sur le site [ameli...](#)

Par **Daryphe**, le **21/03/2016** à **22:12**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide!